

Les mécanismes supports à la mise en place de la gestion des déchets

Mécanismes de soutien à la mise en œuvre de systèmes de gestion des déchets municipaux efficaces et adaptés aux conditions nationales et locales, garantissant des taux élevés de collecte et de recyclage, tout en réduisant au minimum la mise en décharge, l'enfouissement ou l'incinération des plastiques.

La hiérarchie de traitement des déchets établit trois priorités, qui sont par ailleurs nécessaires à l'atteinte des ODD de l'Agenda 2030 :

-**La priorité 1** est accordée à la **prévention**, c'est-à-dire aux initiatives qui évitent la production de déchets réduisant ainsi les volumes des flux de déchets.

-**La priorité 2** consiste à permettre la **valorisation des déchets** en vue de maximiser la réutilisation, le recyclage ou la récupération d'énergie, lorsque c'est possible de manière sûre.

-**La priorité 3** est l'**élimination ou le stockage**, réservée aux déchets résiduels qui n'ont pu être valorisés. Ils doivent être maîtrisés afin de réduire leur impact sur la santé et l'environnement.

Ce **document se concentre sur les mécanismes de soutien à la mise en œuvre de systèmes de gestion des déchets municipaux efficaces et adaptés aux conditions nationales et locales**. Les autorités locales sont en général celles mandatées pour gérer les déchets qui n'ont pas pu être évités. Ces objets ou résidus arrivent dans le système municipal de gestion des déchets, dont la responsabilité est de réduire autant que possible leur impact sur la santé humaine et l'environnement. Les autorités locales ne peuvent prendre que des mesures limitées en matière de prévention, car elles n'ont généralement pas de levier d'action sur les producteurs, ni encore les capacités suffisantes pour mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la réduction de la production de déchets. Elles dépendent de politiques nationales sur la prévention (priorité 1) et la valorisation (priorité 2) et travaillent avec les recycleurs locaux qui récupèrent les déchets ayant une valeur en lien avec un marché local (par exemple, les bouteilles en PET). Reste à leur charge de s'occuper de tous les déchets résiduels de moindre valeur.

Dans les endroits où le système de gestion des déchets est sous-développé, la hiérarchie de traitement doit être abordée à la fois de manière descendante et ascendante. En effet, la première étape consiste à mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets qui permette de maîtriser leur impact sur la santé humaine et l'environnement. Une fois ce service essentiel mis en place, les compétences et données acquises peuvent être utilisées pour améliorer progressivement la prévention, le tri et le traitement des déchets afin d'en réduire les volumes et d'en récupérer matière et énergie. Il est alors en général nécessaire d'augmenter les moyens financiers et humains pour faire face aux besoins de plus en plus importants en termes de coûts d'investissement et de compétences nécessaires pour des installations industrielles de tri, de recyclage et de récupération d'énergie.

Les mécanismes de soutien de la gestion des déchets municipaux : Les clés du succès !

A. Les politiques publiques

Les politiques publiques résultent d'une **vision politique** forte. Elles définissent une **stratégie nationale** et le **cadre réglementaire** associé afin de :

- Attribuer les rôles et les responsabilités en matière de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets (c'est-à-dire la gouvernance) et encadrer les partenariats public/privé afin d'éviter la collectivisation des coûts et la privatisation des profits ;

- Assigner les ressources administratives et financières correspondant à chacune des responsabilités attribuées, et introduire des incitations financières nécessaires à l'accompagnement du changement ;
- Définir des normes et exigences minimales de protection de l'environnement et de la santé ainsi que des guides techniques pour leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. Le tout étant accompagné de la mise en place d'un régulateur indépendant chargé de faire respecter les standards établis.

Ce dernier point, le contrôle s'appuie sur un cadre juridique solide et des mécanismes permettant de traiter les causes des infractions. Par exemple, les sanctions pour les dépôts sauvages ou les brûlages à l'air libre sont à adapter selon que ces infractions résultent d'un manque d'exutoires sûrs dû à un service défaillant, ou d'un refus de payer la redevance à un service de qualité. L'amélioration du cadre réglementaire est complexe car elle nécessite une coordination entre les institutions en charge, l'implication des citoyens et l'engagement des acteurs industriels pour garantir son adoption et sa mise en œuvre.

B. Mécanismes de financement

Les mécanismes de financement permettent de financer, à long terme, l'ensemble du service, qui inclut les ressources humaines, les besoins en infrastructures, les coûts de fonctionnement et la mise en place d'organisations permettant aux parties prenantes de jouer leurs rôles respectifs. Ces mécanismes de financement (sources et instruments) s'appuient sur les politiques publiques mentionnées ci-dessus. Ils peuvent recourir à des financements publics, privés ou mixtes. En outre:

- Les mécanismes de financement de la gestion des déchets sont à fonder sur une **approche de recouvrement des coûts** pour être viables à long terme. Cette approche peut être basée sur une combinaison de modèles économiques: celui rarement viable autour de la récupération des matériaux ou de l'énergie, qui peuvent motiver l'investissement privé ; celui des frais de service facturés à l'utilisateur ; ou encore celui d'un système fiscal. Une combinaison de ces modèles doit permettre de couvrir les coûts opérationnels, y compris ceux économiquement non rentables, afin d'assurer le fonctionnement durable d'un système de gestion des déchets qui réponde aux exigences des politiques publiques. Les systèmes de financement doivent veiller à prévenir, dans le contexte local, le report des usagers vers la décharge sauvage ou le brûlage à l'air libre.
- Les mécanismes de financement peuvent être utilisés afin **d'inciter des changements** tout au long de la chaîne industrielle (par exemple, la responsabilité élargie du producteur (REP)) ou chez les consommateurs (par exemple, la mise en place de la tarification incitative des déchets) en vue d'améliorer la prévention, la réduction, la collecte, le recyclage, la valorisation et une élimination finale respectueuse des personnes et de l'environnement. Par exemple, les systèmes de REP peuvent être utilisés pour impliquer les industries afin de prévenir la production de déchets, augmenter la recyclabilité et financer la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination finale des déchets restants. Chacun des objectifs visés doit alors être intégré dans l'élaboration de la REP et son fonctionnement évalué en fonction de chacun d'eux.
- Les mécanismes de financement fondés sur le principe du pollueur-payeur (par exemple, la REP) sont un moyen de **rendre les impacts environnementaux et sociaux visibles** pour les producteurs et les consommateurs, en reflétant le coût de leur réduction sur le prix (par exemple, les éco-modulations). Ce mécanisme ne peut être mis en place que par un gouvernement, sur son territoire national ou au niveau supranational (par exemple, l'UE). Les fonds collectés doivent être strictement affectés au financement d'actions visant à réduire les impacts environnementaux et sociaux identifiés et l'utilisation des fonds contrôlée par un organisme indépendant des metteurs en marché. Cet organisme doit également contrôler les données et bilans fournis par les éco-organismes.
- Les **financements internationaux** (fonds d'investissements, solidarité, coopération), peuvent contribuer à **combler le déficit d'investissement**, mais la capacité locale à couvrir les coûts opérationnels doit être développée en parallèle pour garantir la durabilité de ces investissements.

C. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, soit la planification spatiale et stratégique qui intègre progressivement les différents secteurs et les différentes échelles territoriales, permet de prévenir et de gérer au mieux les déchets au niveau local: réduction de l'utilisation de ce qui devient déchets (par exemple un accès à l'eau potable évitant l'utilisation de bouteilles d'eau), tri à la source d'autant de flux que possible, entreprises de réparation et de réutilisation organisées à une échelle qui les rend économiquement viables, centres de tri des déchets, entreprises de recyclage par flux de matières triées, usines de récupération d'énergie le cas échéant, et installations d'élimination finale pour les déchets qui ne peuvent pas être valorisés. Les points clés de cette approche territoriale sont les suivants :

- **Des autorités locales et/ou provinciales qui coordonnent la planification organisationnelle et spatiale** de la ville et de la région avec celle de la gestion des déchets, afin d'inclure les éléments suivants, de manière incrémentale:
 - La localisation des installations de gestion des déchets intégrées, y compris les points d'apport volontaire sur l'espace publique, afin de réserver le foncier nécessaire pour offrir un service à l'ensemble du territoire,
 - La planification des modalités d'accès aux déchets et aux installations, ainsi que du transport des déchets et des ressources (nécessité d'un maillage cohérent avec la densité de la population et ses déplacements),
 - Les besoins en emplois et ressources humaines, y compris en intégrant les travailleurs du secteur informel existant ou des activités de recyclage privées,
 - L'intégration des différentes activités économiques en lien avec la production de déchets (par exemple: tourisme, production industrielle) et les mesures de prévention à mettre en œuvre,
 - Planifier les raccordements avec les réseaux de distribution d'énergies.
- **Des données de caractérisation des déchets** sont nécessaires à la fois pour mener des actions de prévention ciblées, et pour planifier et concevoir des investissements industriels tels que les centres de tri, de recyclage ou les usines de valorisation énergétique des déchets. Dans les endroits où la gestion des déchets est sous-développée, une première étape consiste à mettre en place à minima un système de collecte de données chiffrées grâce au développement des pesées ou d'une évaluation correcte des volumes collectés et/ou traités. Ces données servent de socle aux investissements futurs, au renforcement des capacités et aux interventions de prévention.
- **La mutualisation des investissements dans les infrastructures, la formation et la prévention permet d'optimiser les coûts.** Dans certains cas, les usines de recyclage (polymères plastiques, déchets électroniques) ou de traitement des déchets ne seraient pas économiquement viables au niveau local. La mutualisation des infrastructures est dans certains cas un moyen de collecter, recycler et traiter à un meilleur coût les déchets. Intégrées à une planification territoriale plus large, des volumes suffisants peuvent être réunis pour assurer la viabilité économique des installations industrielles. Cela peut nécessiter des partenariats entre villes ou pays, ou entre acteurs publics et privés. La planification de ces installations mutualisées intègre nécessairement la question des infrastructures et coûts de transport.

D. Formation et recherche

L'implication des institutions de formation et des associations professionnelles dans la stratégie territoriale de gestion des déchets est essentielle. Elle contribue à une **transition juste**, notamment pour les travailleurs du secteur informel, et **renforce les compétences** du personnel national et local en charge des différents aspects de la gestion des déchets (planification stratégique, suivi, collecte de données, opérations de gestion des déchets, budgétisation, etc.). Les acteurs privés peuvent aussi contribuer à la mise en œuvre de solutions innovantes adaptées au contexte local et au renforcement des compétences. Les organismes de recherche liés à la prévention, à la réduction et à la gestion des déchets contribuent quant à eux, à l'élaboration de **solutions intégrées, innovantes, fondées sur la science**, qui améliorent l'ensemble de la chaîne de valeur des déchets.

E. Prévention

La prévention s'articule autour de 3 composantes complémentaires : la sensibilisation, l'évolution des modèles de production, et l'évolution des modèles économiques.

- La **sensibilisation du public** passe par l'**éducation** dès le plus jeune âge pour contribuer à améliorer les comportements des consommateurs pour, d'une part, mettre fin aux décharges sauvages ou aux brûlages à l'air libre, et, d'autre part, réduire le volumes de déchets et améliorer le tri à la source. Des **campagnes de communication à grande échelle pour sensibiliser le public aux nécessaires changements de comportements** sont également cruciales pour soutenir les actions de **collectivités locales** qui **proposent aux citoyens des manières concrètes de s'impliquer** dans la transition vers la réduction, la réutilisation, la réparation et le tri de ce qui reste comme déchets pour qu'ils soient valorisés au mieux. Ces campagnes de communication doivent être doublées d'une **information factuelle et transparente** envers les citoyens et entreprises sur la gestion des déchets et ses impacts, afin d'entretenir la confiance. Ainsi, le système éducatif, les actions de collectivités et les campagnes à grande échelle (publicités télévisées, influenceurs sur les réseaux sociaux, etc.) sont complémentaires.
- **L'évolution des modes de production est nécessaire.** Les producteurs doivent mettre en œuvre l'écoconception afin de mettre sur le marché des produits dont tout ou partie sera recyclable et dont la réparabilité sera assurée afin d'en augmenter la durée d'usage. En outre, produit par produit, les législations peuvent imposer un pourcentage d'incorporation de matière issue du recyclage dans les process de fabrication. Au-delà de la conception des produits, cela nécessite de soutenir le développement de filières de réparation, de réemploi, de remanufacturing, de production de matières premières recyclées...
- **L'évolution des modèles économiques** accompagne cette transition vers une empreinte matières en adéquation avec les ressources planétaires. Il s'agit de découpler la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de la consommation de matières premières et de la production de déchets.

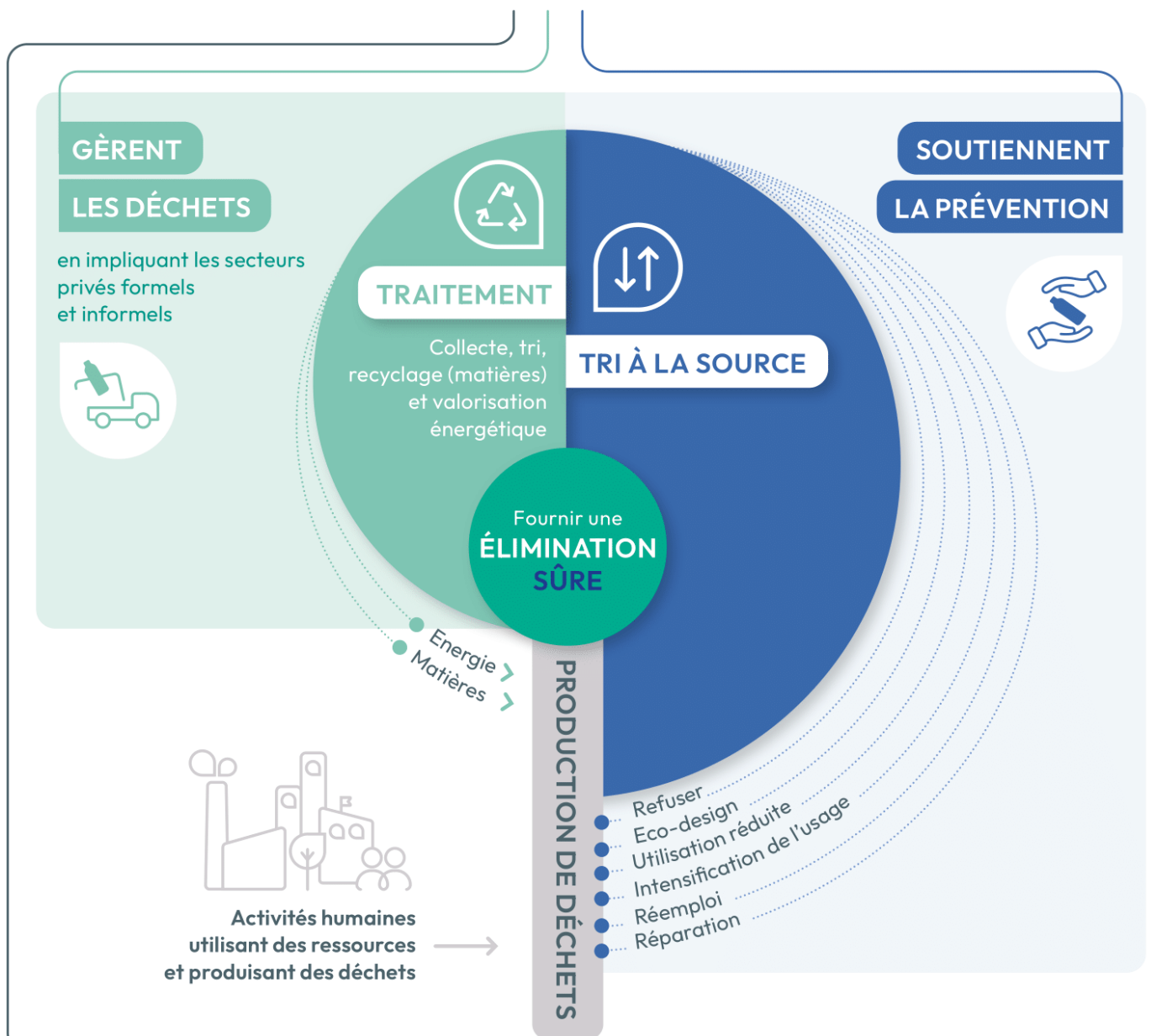
Si les autorités locales peuvent être impliquées dans la sensibilisation des publics, l'évolution des modes de production et des modèles économiques relève des Etats.

Conclusion :

Les autorités locales en charge de la gestion des déchets sont les mieux placées pour adapter les solutions possibles au contexte local. Elles doivent cependant être **soutenues par des mécanismes adéquats**, leur donnant par ailleurs la **marge de manœuvre nécessaire pour expérimenter des solutions** de gestion des déchets. La mise en œuvre de la gestion des déchets par ces autorités locales repose d'abord sur **une vision politique locale forte**, mais aussi sur les 5 mécanismes présentés dans ce document : politiques publiques nationales, financement, aménagement du territoire, formation et innovation, et campagnes de sensibilisation à grande échelle. Ces mécanismes de soutien sont nécessaires pour 1/ faciliter la planification des systèmes de gestion des déchets, 2/ soutenir le développement des compétences et la formation de toutes les parties prenantes y compris des décideurs et du personnel assurant les services, 3/ fournir le cadre permettant de recouvrer les coûts opérationnels et de procéder aux investissements dans les infrastructures, 4/ assurer le contrôle des services fournis, en termes de performance environnementale, de protection de la santé et de transparence des systèmes de financement, et 5/ adapter au contexte local les solutions observées ailleurs.

GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS

MISE EN PLACE PAR LES AUTORITÉS LOCALES



Les autorités locales sont soutenues par de nombreuses parties prenantes, par 5 mécanismes

Politiques publiques et mise en œuvre

- Stratégies
- Rôles et responsabilités clairs
- Cadres organisationnels et réglementaires
- Normes

Mécanismes de financement

- Recouvrement des coûts
- Fiscalité et incitations
- Investissements internationaux
- Solidarité

Aménagement du territoire

- Etat des lieux
- Planification multisectorielle
- Mutualisation entre territoires

Formation et recherche

- Connaissances et compétences
- Transition juste
- Innovation

Prévention

- Education et sensibilisation
- Evolution des systèmes de production
- Evolution des modèles économiques

TABLEAU 2

Rôles des parties prenantes dans la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes de gestion des déchets

MÉCANISMES ET NIVEAUX D'ACTION	Politiques publiques et mise en œuvre	Mécanismes de financement	Aménagement du territoire	Formation et recherche	Prévention et actions spécifiques	
					Éducation, communication, sensibilisation	Évolution des modes de production Évolution des modèles économiques
Institutions internationales (ONU, ISO...)	Définir des obligations légalement contraignantes, des normes et des exigences communes ; Conclure des accords et les faire respecter ; Promouvoir la coopération internationale ; Attribuer les rôles et responsabilités.	Définir des mécanismes, cadres et obligations financières pour la coopération internationale ; Soutenir le développement des fonds de solidarité.		Établir des centres de formation, de soutien technique, de transfert de technologies, et d'échange de connaissances (par exemple, conventions de Bâle et de Stockholm) pour une transition juste.	Instaurer une journée « zéro déchet » ; Introduire et mettre en œuvre les ODD.	Établir des accords et les faire respecter.
Institutions financières internationales (IFI)		Financer des projets.	Inciter par leur cahier des charges.	Inciter par leur cahier des charges.	Inciter par leur cahier des charges.	
ONG internationales		Distribuer les fonds de solidarité.		Élaborer des programmes de sensibilisation du public.	Élaborer des programmes de sensibilisation du public.	Plaidoyer.
ONG nationales	Plaidoyer.					Plaidoyer ; Encourager et permettre l'entrepreneuriat social.
Gouvernements et organes législatifs nationaux ou supranationaux (y compris l'UE)	Définir des stratégies nationales, la réglementation et la mise en œuvre ; Fixer des normes minimales ; Veiller au respect de la loi ; Attribuer les rôles et responsabilités.	Mettre en place une fiscalité favorisant le recouvrement des coûts ; Mettre en place un système d'imposition et des incitations adaptées ; Attribuer les budgets ; Attribuer les fonds de solidarité internationale.	Réglementer l'acquisition de données de base pour soutenir la planification stratégique nationale ; Encadrer et réglementer la planification intersectorielle.	Identifier les besoins ; Définir une stratégie pour une transition juste ; Financer la formation et la recherche ; Encourager l'innovation.	Organiser des campagnes de communication nationales.	Établir des accords et les faire respecter.
Entreprises (producteurs, détaillants)		Mettre en œuvre les filières REP.		Développer les connaissances et les compétences en matière d'éco-design.	Plaidoyer ; Innover.	Plaidoyer ; Innover.
Autorités locales	Établir la vision politique, la stratégie et les objectifs locaux ; Faire des choix organisationnels ; Définir les conditions des partenariats public-privé.	Définir les frais de service et allocations budgétaires pour les investissements.	Collecter des données de référence et de suivi ; Assurer la coordination entre les secteurs et entre les juridictions adjacentes ; Permettre la mutualisation entre les territoires.	Se coordonner avec les instituts de recherche locaux pour adapter les innovations au contexte local ; Développer les connaissances et compétences de leur main d'œuvre.	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation nationales.	Encourager et soutenir les innovations locales.
Opérateurs privés de gestion des déchets		Mettre en œuvre des modèles d'entreprise durables.	Faciliter la mutualisation entre les territoires.	Innover.	Élaborer et diffuser des programmes, en amplifier la portée.	
Citoyens	Voter.	Payer des impôts.	Participer.	Apprendre et adopter des comportements améliorés.	Amplifier la portée des campagnes de communication.	Choisir de payer pour l'impact environnemental et social des produits.

Noter, tous les acteurs énumérés ci-dessus sont interdépendants dans l'accomplissement de leurs rôles et fonctions respectifs pour mettre en œuvre un système de gestion des déchets pleinement opérationnel. Ils s'influencent et interagissent les uns avec les autres au sein et entre les différents niveaux d'action (international, national et local) et au sein de chacun des cinq mécanismes soutenant les systèmes locaux de gestion des déchets (politiques publiques et mise en œuvre, mécanismes de financement, aménagement du territoire, formation et recherche, prévention et actions spécifiques).